



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 11080

Texte de la question

M. Bernard Grasset attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes des professeurs de sciences économiques et sociales dans les lycées qui craignent que leur discipline ne soit bientôt plus enseignée, comme en témoigne la réduction de près de 50 % des postes offerts aux CAPES externes ainsi que la publication de certains écrits peu favorables au maintien de la filière économique et sociale. Il lui demande de lui indiquer ce qu'il entend faire pour confirmer ou infirmer ces inquiétudes.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur des prévisions de recrutement lissées sur cinq et dix ans, qui prennent en compte, à la fois, les départs définitifs des professeurs et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Ces prévisions sont actualisées chaque année de manière dynamique et sont publiées dans le cadre de la revue « Education et Formation » de la direction de la programmation et du développement. Les actuelles projections qui portent sur la période 1999 à 2006 établissent les besoins annuels moyens en nouveaux enseignants titulaires du second degré à 12 390 entre 1999 et 2003. Les départs d'enseignants titulaires, notamment en retraite, sont actuellement de l'ordre de 11 200 par an et la diminution prévisible du nombre d'élèves scolarisés entre 1996 et 2006 s'élève à 250 000. Malgré cela, le volume de postes offerts à l'ensemble des concours externes du second degré s'établit à 15 145, dont 14 620 pour les concours enseignants, bien supérieur aux seuls besoins de renouvellement des enseignants. En effet, les recrutements supplémentaires effectués par le biais de ces concours doivent permettre de faire face, lors des rentrées scolaires ultérieures, aux nombreux départs prévus. Ce maintien à un niveau élevé des recrutements permet aussi de continuer à offrir aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur des débouchés professionnels. S'agissant plus précisément des sciences économiques et sociales, il convient de rappeler en quelques chiffres l'environnement au sein duquel évolue cette discipline. Les professeurs de sciences économiques et sociales sont en moyenne plus jeunes de deux ans que leur collègues des autres disciplines (quarante ans au lieu de quarante-deux). De plus, la pyramide des âges est assez homogène, les effectifs se concentrant essentiellement dans la tranche d'âge allant de vingt-huit à cinquante-deux ans. Dès lors, les départs définitifs prévisibles des titulaires dans les dix prochaines années sont faibles. Ainsi, pour chacune des rentrées scolaires de 1999 à 2003, le besoin moyen annuel de renouvellement s'élève, pour ce qui concerne les agrégés à sept personnes et pour les certifiés à quarante nouveaux enseignants. Et encore, ce calcul a-t-il été effectué en dehors de toute prise en compte de l'évolution de la population scolarisée dans le second degré. En incluant à la fois la diminution prévisionnelle de la demande d'enseignement (- 4,7 % de 1996 à 2001, soit près de 3 000 heures), et la résorption, lissée sur cinq ans, des deux cent quarante titulaires excédentaires existant actuellement dans cette discipline, les sections « sciences économiques et sociales » aux concours externes ne devraient pas être ouvertes durant les cinq prochaines sessions de recrutement. De l'ensemble de ces données, il ressort que les effectifs existant dans cette discipline permettent non seulement de faire face largement à des besoins actuels qui déclinent, mais aussi de prendre en charge un hypothétique

accroissement de ces besoins. Cependant, dans le double souci de continuer à offrir aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur des débouchés professionnels et de maintenir un apport nouveau au sein du corps enseignant, les concours de recrutement de professeurs de sciences économiques et sociales continuent d'être ouverts pour la session 1998 et pour les sessions ultérieures. Ainsi, le nombre global de postes offert aux recrutements d'enseignants de sciences économiques et sociales en 1998 s'établit à cent cinq. En effet, par arrêtés en date du 16 mars dernier et publié au Journal officiel du 18 mars, trente-cinq postes sont ouverts à l'agrégation externe et soixante-dix au CAPES externe. S'agissant de l'enseignement de cette discipline partie prenante de l'ensemble des savoirs enseignés aux élèves, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé d'engager une réflexion sur les contenus d'enseignement dispensés en lycée afin de les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation est organisée dans tout le pays auprès des élèves, des enseignants et des chefs d'établissement : elle est coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. En parallèle, un conseil scientifique, présidé par le sociologue Edgar Morin et composé des plus hautes personnalités de la science et de la culture française, mène au plan national une réflexion du même type. L'ensemble de ces réflexions et consultations doit aboutir à un colloque au mois d'avril 1998, dont les conclusions feront l'objet d'un rapport et seront présentées au Parlement. Au vu de ce rapport, le ministre décidera des aménagements à apporter aux programmes d'enseignement.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Grasset](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11080

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1283

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2506